



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 13 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 20
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 29
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 6 décembre 2022

Présents : Christian DUMAS, Anaud JEAN, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Estelle MONTES, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Émilie BRICOUT, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Estelle MARCUARD, Yann GRISON, Jean-Luc BERNARD, Guillem LEROUX, Sandrine RIGAUX, Thierry GOMES, Benoît COQUAND et Laetitia NATIVELLE.

Absents excusés :

Hélène LORME, ayant donné son pouvoir à Michèle LUCAS,
Michel PIRES, ayant donné son pouvoir à Philippe MAUGUIN,
Michèle LUCAS, ayant donné son pouvoir à Franck VIGNAUD,
Laurent JOLLY, ayant donné son pouvoir à Christian DUMAS,
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Magalie PIAT,
Maël DIONG, ayant donné pouvoir à Estelle MONTES,
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Estelle MARCUARD,
Aurore MARTIN, ayant donné pouvoir à Sandrine RIGAUX.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 20h52

Secrétaire : Émilie BRICOUT

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

DL.22.092 – Convention « Objectif Climat 2030 »

Arnaud JEAN expose :

Les impacts du dérèglement climatique sont aujourd'hui une réalité de plus en plus perceptible. Les esprits sont marqués par la fréquence accrue des aléas naturels : inondations (juin 2016, janvier 2018), pluies intenses et coulées de boue (mai/juin 2018), sécheresses (été 2016, 2017 et 2018, 2019, 2020 et 2022) et vagues de chaleur (juillet 2018, juin et août 2019, juillet/août 2020 et 2022). Ces épisodes extrêmes sont les manifestations de conséquences déjà observables du changement climatique sur le territoire.

La collectivité doit s'engager pour tenter de limiter au maximum l'ampleur et les effets de ces catastrophes. Elle doit également contribuer à anticiper les impacts de ce dérèglement, à la fois par sa prise en compte dans la mise en œuvre de la politique publique que par la sensibilisation de la population. Il importe en effet que chacun s'approprie ces problématiques afin de nous préparer collectivement aux indispensables actions d'atténuation et d'adaptation qui sont au cœur de la transition écologique.

L'association Loiret Nature Environnement a élaboré, en partenariat avec la Région Centre-Val de Loire et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, une convention spécifiquement centrée sur la préservation de la ressource en eau, l'un des enjeux vitaux du dérèglement climatique. Cette question touche aussi bien les territoires densément urbanisés que les territoires ruraux dès lors que les sols ont été imperméabilisés. Il est nécessaire d'adapter nos territoires notamment en infiltrant le plus possible les eaux de pluie avant ruissellement ou alors en ralentissant leur arrivée aux cours d'eau par des solutions fondées sur la nature (ex : noues, bassin d'infiltration, restauration de zones humides, etc.).

L'association Loiret Nature Environnement réalisera un état des lieux des vulnérabilités du territoire de la commune d'Ingré et fournira les fiches techniques et thématiques permettant de conseiller la commune dans ses actions d'adaptation. Elle accompagnera également la ville d'Ingré dans les actions de sensibilisation des citoyens aux conséquences globales et locales du changement climatique.

La ville d'Ingré s'engagera quant à elle, au regard du diagnostic participatif établi, à définir un plan d'actions transversales destiné à réduire la vulnérabilité de la commune face aux effets des changements climatiques.

Le travail d'accompagnement proposé par l'association Loiret Nature Environnement représente 25 jours d'actions sur la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2024, pour un montant total de 12 500 euros. La commune d'Ingré prend en charge 20% de ce montant, soit 2 500 €. Les 80% restants sont couverts par les subventions des

partenaires du projet (Région Centre-Val de Loire et Agence de l'Eau Loire-Bretagne) et par l'autofinancement de l'association Loiret Nature Environnement.

La commune d'Ingré paiera donc un montant de 1250 euros à l'association Loiret Nature Environnement au premier semestre 2023, et le solde de 1250 euros au premier semestre 2024.

Après présentation en commission « Aménagement – Travaux – Mobilité - Sécurité et Transition écologique » du 29 novembre 2022, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'Objectif Climat 2030 avec l'association Loiret Nature Environnement.
- D'inscrire les dépenses correspondantes aux budgets 2023 et 2024

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **13 DEC. 2022**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le : **14 DEC. 2022**

Notification le : **14 DEC. 2022**

13 DEC. 2022
Le Maire
Christian DUMAS





BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE INGRE

Utilisateur : Le Tumelin SYLVIE

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DL_22_092
Date de la décision :	2022-12-13 00:00:00+01
Objet :	Convention « Objectif Climat 2030 »
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.4 - Autres types de contrats
Identifiant unique :	045-214501694-20221213-DL_22_092-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
045-214501694-20221213-DL_22_092-DE-1-1_0.xml	text/xml	855
Nom original :		
DL.22.092 - TE - Convention « Objectif Climat 2030 ».pdf	application/pdf	306470
Nom métier :		
99_DE-045-214501694-20221213-DL_22_092-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	306470

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	14 décembre 2022 à 12h28min16s	Dépôt initial
En attente de transmission	14 décembre 2022 à 12h28min17s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	14 décembre 2022 à 12h28min18s	Transmis au MI
Acquittement reçu	14 décembre 2022 à 12h28min37s	Reçu par le MI le 2022-12-14